



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocation aux adultes handicapés

Question écrite n° 65269

Texte de la question

M. Patrick Roy attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les conséquences de la suppression de la CMU suite à la revalorisation de l'allocation aux adultes handicapés. En effet, en portant l'AAH de 653 à 682 euros par mois, certaines personnes perdent pour quelques euros le bénéfice de la CMU, entraînant de ce fait des dépenses médicales non remboursables. Il souhaite connaître son avis sur la suppression du ticket modérateur permettant ainsi le remboursement intégral de toutes les prestations de soins médicalement justifiés, ainsi que sur le relèvement du plafond d'accès de la CMU pour en maintenir le bénéfice aux titulaires de l'AAH.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65269

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 2009, page 11348

Question retirée le : 3 mai 2011 (Fin de mandat)